

**11 mars 2015**

## COMMUNIQUE

Le 15 mars prochain, les professionnels de santé libéraux et les patrons des cliniques privées lucratives (FHP) appellent à manifester « pour la liberté de soigner » **mais en aucun cas ils ne défendent l'accès aux soins pour toutes et tous et pour une Sécurité Sociale solidaire.**

Ce mouvement est corporatiste et défend les intérêts d'une médecine libérale et commerciale au détriment des patients. Ils défendent leurs intérêts particuliers, la « liberté » de s'enrichir sans soucis des moyens de la population pour se soigner.

**L'Union Syndicale Solidaires dénonce cette mobilisation du secteur privé et notamment les actions qui pénalisent les assurés comme la grève des télétransmissions qui allonge les délais de remboursement ou comme les dépassements « sauvages » de tarifs.**

**C'est à l'opposé de ce que défend l'Union Syndicale Solidaires.**

### **L'Union Syndicale Solidaires se bat :**

- Contre le renforcement du rôle des complémentaires santé ; après la loi de sécurisation de l'emploi qui donne un pouvoir accru aux complémentaires santé privées, le gouvernement veut mettre en place le 1/3 payant d'une manière qui donnera encore plus de poids aux assurances privées. A terme, c'est la privatisation partielle ou totale de l'assurance maladie qui se profile.

- Contre les mesures d'austérité sur la santé qui étranglent financièrement les hôpitaux. Avec son pacte de responsabilité et ses dizaines de milliards offerts au patronat et aux boursicoteurs, c'est la réduction de la masse salariale et la baisse des effectifs, l'équivalent de 22000 postes, que le gouvernement veut leur imposer d'ici 2017.

- Contre la loi santé de Marisol Touraine, bientôt débattue au Parlement, qui va organiser la réduction des moyens pour le service public de santé et faire la part belle au secteur privé. Loi Santé qui n'est que la poursuite et l'aggravation de la politique libérale contenue dans la loi HPST.

### **L'union Syndicale Solidaires revendique :**

- une prise en charge des soins à 100% par la Sécu, avec la généralisation du 1/3 payant  
- la suppression de toutes les franchises et forfaits, et l'interdiction de tout dépassement d'honoraires

- un Service Public de santé, répondant à l'ensemble des besoins pour toutes et tous,  
- le développement de Centres de Santé, du Planning Familial, des services de PMI, de la médecine scolaire, de la médecine du travail dans le cadre du Service Public.

- L'abolition de la loi HPST, le retrait du projet Touraine de Loi de Santé et la mise en œuvre d'un projet de loi de Santé Publique démocratiquement élaboré avec les représentants des usagers, des élus et des professionnels.

<b>Téléphone : 01 58 39 30 20</b> <b>Télécopie : 01 43 67 62 14</b>	<b>contact@solidaires.org</b>	<b>www.solidaires.org</b>
--	-------------------------------	---------------------------